



**Conditions Générales de Vente**  
BAUSCH+STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER FRANCE  
(November 2024)

## I. Informations générales

BAUSCH+STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER FRANCE

SAS inscrite au R.C.S. de Créteil : 932 567 449

Siège social : 10 cours Louis Lumière – 94300 VINCENNES

TVA : FR35932567449

E-Mail: [Info\\_FR@Bausch-Stroebe.com](mailto:Info_FR@Bausch-Stroebe.com)

## II. Champ d'application et conclusion du contrat

1. Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre notre société BAUSCH + STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER France et ses clients ci-après dénommés « le client », ensemble dénommés « les Parties », concernant la vente et la livraison de produits, y compris les ventes et livraisons futures dans le cadre des relations commerciales en cours, même si les présentes conditions générales ne sont pas expressément convenues à ce moment-là.
2. Toute passation de commande emporte adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales.
3. Les présentes conditions générales s'appliquent uniquement aux professionnels à l'exclusion de tout consommateur conformément à l'article liminaire du Code de la consommation.
4. Les dispositions des présentes conditions générales s'appliquent exclusivement aux ventes et livraisons, sous réserve d'accords contractuels différents. Aucune autre disposition ne devient un élément du contrat, même si elle n'est pas expressément contredite par nous.
5. Nos offres sont sans engagement. Elles doivent être considérées comme de simples invitations faites à nos clients et prospects à passer une commande ferme de nos produits. Aucun contrat n'est conclu tant que notre confirmation écrite de la commande n'a pas été donnée. L'étendue de la vente et des livraisons est fixée exclusivement par notre confirmation écrite de la commande, y compris les délais. Les accords annexes et les modifications n'entrent en vigueur qu'après notre confirmation préalable écrite.
6. Sauf accord contraire, la vente et la livraison des produits n'inclut pas l'installation des produits qui doit faire l'objet d'une commande différente et soumise à nos conditions générales de prestations de service.
7. L'exécution du contrat en ce qui concerne les produits soumis aux réglementations gouvernementales en matière d'exportation est subordonnée à la condition que les licences requises nous soient délivrées.
8. Les documents et informations livrés et réalisés par nos soins, tels que les images, les plans, les poids et mesures, n'ont pas d'effet contractuel sauf si nous le spécifions expressément comme étant élément du contrat ou si nous y faisons spécifiquement référence.



## Conditions Générales de Vente BAUSCH+STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER FRANCE (November 2024)

### III. Prix et paiement

1. Nos prix actuels sont mis à la disposition au client à sa demande. La durée de validité des prix est déterminée par la mise à jour des prix en vigueur. Les prix de nos produits sont ceux en vigueur à la date de la commande.
2. Nos prix s'appliquent Ex Works (EXW) conformément aux Incoterms® 2020 et s'entendent hors frais d'expédition et hors TVA. Si nous nous engageons à livrer les produits à un autre endroit que dans notre usine, le Client sera tenu de payer tous les frais et taxes engagés par nous pour le transport, le fret, les frais de douanes, l'emballage et l'assurance.
3. Les estimations de coûts ne sont valables que si elles sont faites par écrit et confirmées par nous.
4. L'installation, les temps de déplacement, les réparations et autres services sont facturés et exécutés, sauf accord contraire, aux tarifs en vigueur de nos conditions générales de prestations de service disponible suivant ce lien : [Conditions Générales de Prestations de Service | Bausch+Ströbel](#).
5. Les paiements doivent être effectués sur le compte indiqué dans la facture ou le contrat.
6. Aucun escompte n'est accepté.
7. Le client ne pourra procéder à aucune compensation avec les sommes que nous pourrions lui devoir sauf si ces sommes ont un fondement juridique et un montant incontestés, définitifs et absolus.
8. Sauf accord contraire, les paiements du client sont dus à la réception de notre facture. Le client est en défaut de paiement dix jours après la réception de la facture, sans qu'il soit nécessaire de le mettre en demeure.
9. Conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité calculée sur la base d'un taux égal à cinq (5) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance. Les intérêts commenceront à courir à compter du jour suivant la date de paiement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes qui nous sont dues. En cas de retard de paiement, le client sera en outre redevable de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros prévus à l'article L.441-10 du Code de commerce. Il est précisé que cette indemnité forfaitaire n'est pas limitative du montant des autres frais que nous pourrions engager aux fins de recouvrement de nos factures.

### IV. Livraison, transfert des risques, réception

1. Tous les produits livrés seront emballés et conditionnés pour l'expédition selon nos standards, sauf disposition contraire prévue entre les parties.
2. Les livraisons s'effectuent Ex Works (EXW) conformément aux Incoterms® 2020 et, sauf accord contraire, à sortie d'usine. Notre usine est située en Allemagne à Ilshofen. Les Incoterms 2020 sont réputés avoir été acceptés.
3. Nous nous réservons le droit de procéder à des livraisons et à des facturations partielles raisonnables.



## Conditions Générales de Vente BAUSCH+STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER FRANCE (November 2024)

4. Le risque est transféré au client au moment de la livraison. La livraison s'entend par l'avis de mise à disposition des produits pour l'expédition ou par la réception. Si une réception doit être effectuée, elle est déterminante pour le transfert des risques. La réception a lieu dans notre usine pendant les heures de travail normales.
5. Il est expressément convenu que les produits sont expédiés aux risques du client même si le transport est à notre charge. Le client devra prendre toutes les précautions nécessaires et souscrire à ses frais les assurances requises pour couvrir ces risques.
6. Les dispositions précédentes relatives au transfert des risques s'appliquent également en cas de livraisons partielles ou d'autres prestations à effectuer par nos soins.
7. Si la livraison est retardée ou n'a pas lieu par suite de circonstances qui ne nous sont pas imputables, le risque est transféré au client à compter du jour de l'avis de mise à disposition pour l'expédition ou la réception, si elle doit être effectuée. Nous nous engageons à contracter à ses frais l'assurance demandée par le client.
8. Sans préjudice de ses droits au titre de l'article IX. des présentes, le client ne peut pas refuser la réception de la livraison en cas de défauts insignifiants ou de différences de quantité.

### V. Transfert de propriété

1. La propriété des produits livrés n'est transférée au client qu'après paiement intégral. Si la validité de cette réserve de propriété est soumise à certaines conditions ou à des exigences formelles particulières dans le pays de destination, le client doit veiller à ce qu'elles soient respectées.
2. Nonobstant notre réserve de propriété, les risques relatifs aux produits (y compris la perte ou la destruction) seront transférés au client conformément à l'article V.
3. Le client ne peut ni mettre en gage ni céder les produits à titre de garantie avant le transfert de propriété. Le client doit nous informer sans délai des saisies ou autres dispositions prises par des tiers.
4. En cas de violation du contrat par le client, notamment en cas de retard de paiement, nous avons le droit de reprendre la marchandise après mise en demeure et le client est tenu de la restituer. La mise en œuvre de la réserve de propriété et le nantissement des produits par nous ne sont pas considérés comme une résiliation du contrat.

### VI. Délais de livraison

1. Le délai de livraison est donné à titre indicatif, sans garantie. Le dépassement du délai indiqué ne pourra donner lieu à aucune retenue ou indemnité.
2. Toutefois, dans des cas exceptionnels, si le respect d'un délai de livraison est expressément convenu entre les parties comme une condition essentielle du contrat, le respect du délai prévu suppose que toutes les questions commerciales et techniques entre le client et nous aient été réglées et que le client ait exécuté toutes ses obligations. Si tel n'est pas le cas, le délai de livraison est prolongé en conséquence.



## Conditions Générales de Vente BAUSCH+STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER FRANCE (November 2024)

3. Le respect du délai de livraison est subordonné à la condition que les livraisons qui nous sont faites soient conformes et ponctuelles.
4. Le délai de livraison est respecté si l'avis de mise à disposition pour l'expédition ou la réception est donné avant l'expiration de ce délai. Si une réception doit être effectuée, la date de réception ou, à défaut, notre avis de mise à disposition pour réception, est déterminante pour le respect du délai.
5. Si le non-respect des délais est imputable à des cas de force majeure, à des conflits sociaux, à des retards dans l'obtention de licences gouvernementales ou à d'autres événements hors de notre champ d'influence, le délai de livraison sera raisonnablement prolongé. Cette disposition s'applique également en cas de retard déjà existant. Nous informerons le client dès que possible du début et de la fin d'un tel événement.
6. Si l'expédition ou la réception des produits objets de la livraison est retardée pour des raisons dont le client doit assumer la responsabilité, les frais occasionnés par le retard lui sont facturés. Il en va de même si le client n'exécute pas ses obligations de paiement à la date convenue.

### VII. Défaut de livraison

1. En cas d'impossibilité partielle d'exécution, le client ne peut résilier le contrat que s'il peut être prouvé que l'exécution partielle ne présente aucun intérêt pour le client. Si tel n'est pas le cas, le client doit payer les prix correspondant à la livraison partielle, conformément aux conditions du contrat. Dans le cas contraire, l'article X s'applique.
2. Si l'impossibilité ou l'incapacité d'exécuter la livraison survient en raison du retard de la réception ou par la faute du client, nous conservons notre droit au paiement entier de la livraison.
3. Si la responsabilité de l'impossibilité n'est supportée par aucune des parties, nous avons droit à la partie de la rémunération attribuable au travail que nous avons effectué.
4. Toute autre réclamation en raison d'un retard de livraison est régie exclusivement par l'article X.

### VIII. Propriété intellectuelle

1. Nous nous conservons tous les droits de propriété intellectuelle sur nos produits, les échantillons, les devis, les plans, la documentation et les informations de nature matérielle ou immatérielle - même sous forme électronique - qui ne peuvent être mis à la disposition de tiers sans notre autorisation écrite expresse préalable.
2. **a.** Si l'utilisation des produits entraîne une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers, nous devons, sauf mention contraire, garantir au client le droit de continuer à utiliser les produits ou les modifier de manière à ce qu'il n'y ait plus de violation des droits de propriété intellectuelle de tiers. Si cela n'est pas possible dans des conditions commerciales raisonnables ou dans un délai raisonnable, les parties ont le droit de résilier le contrat. Dans ces délais, nous indemnisons le client des réclamations des détenteurs des droits de propriété intellectuelle.  
**b.** Les dispositions du paragraphe VIII.2.a. ne s'applique que si :
  - le client nous informe par écrit, sans retard injustifié, de la désignation et de la description des violations présumées des droits de propriété intellectuelle



## Conditions Générales de Vente

BAUSCH+STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER FRANCE

(November 2024)

- le client nous aide raisonnablement à nous défendre contre les réclamations formulées ou nous permet d'effectuer les modifications conformément à l'article VIII.2.a.
- la violation des droits de propriété intellectuelle ne repose pas sur les instructions ou les spécifications fournies par le client
- la violation des droits de propriété intellectuelle n'a pas été causée par le fait que le client a modifié arbitrairement les produits ou les a utilisés d'une manière non conforme aux termes du contrat.

### IX. Réclamations pour cause de défauts

1. Nous livrons un produit exempt de défaut ou nous remédions au défaut dont il est prouvé qu'il résulte d'une circonstance existant avant le transfert du risque, conformément à l'article IV des présentes conditions générales.
2. Dans ce cas, nous supporterons les coûts de réparation du défaut. En cas de livraison de remplacement, nous prenons en charge les coûts de la pièce de rechange et les frais d'expédition. Dans tous les cas, les coûts totaux de réparation à notre charge sont limités à la valeur du contrat.
3. Le client doit nous donner le temps et l'occasion nécessaires à la réparation du défaut. Si nous ne disposons pas de cette possibilité, nous ne sommes pas responsables des conséquences qui en découlent. Le client n'a le droit de remédier au défaut lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers et de nous demander un dédommagement pour ses dépenses nécessaires que dans les cas d'urgence où la sécurité de l'installation est menacée ou pour éviter des dommages déraisonnablement plus importants, ce dont nous devons être informés immédiatement.
4. Si le client contribue de manière fautive à la cause des défauts, y compris, mais sans s'y limiter, son manquement à l'obligation d'éviter ou de réduire les dommages, nous avons droit, après la réparation, à une indemnisation correspondant à la contribution du client à la cause du défaut.
5. Aucune réclamation pour défaut n'est possible pour les raisons suivantes et qui ne sont pas imputables à une faute de notre part : Usure normale, interventions ou réparations non conformes de la part du client ou de tiers, utilisation inappropriée ou non conforme, fonctionnement, installation ou mise en service défectueux, manipulation défectueuse ou négligente, entretien non conforme, utilisation de matériaux d'exploitation/matériaux de substitution inadaptés, travaux de construction défectueux, sous-sol inadapté, conditions ambiantes dangereuses dont nous n'avons pas connaissance, influences chimiques, électrochimiques ou électriques, modifications des produits commandés effectuées sans notre accord.
6. Toute réclamation pour défaut doit impérativement être effectuée dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de livraison des produits. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de ne pas donner suite à ces réclamations.

### X. Limitation de responsabilité

1. Nous n'encourons aucune responsabilité pour tous dommages ou coûts indirects, et tous dommages ou frais, y compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, de toute perte d'exploitation, de profits ou de clientèle, d'atteinte à la réputation ou à l'image du client, découlant d'un défaut, de l'utilisation, de la mauvaise utilisation



**Conditions Générales de Vente**  
BAUSCH+STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER FRANCE  
(November 2024)

ou de l'impossibilité d'utilisation du produit commandé par le client sauf en cas de fautes graves et intentionnelles de notre part.

2. Nous excluons toute responsabilité pour les coûts qui pourraient être encourus par le client pour toutes les opérations de montage et de démontage rendues nécessaires par les défauts de nos produits.
3. Conformément à l'article 1245-14 du Code civil, nous excluons expressément notre responsabilité du fait des produits défectueux pour les dommages causés aux biens qui ne sont pas utilisés par le client principalement pour son usage.
4. Dans l'hypothèse où notre responsabilité viendrait à être retenue, quelle que soit la nature du dommage, le montant des réparations mises à sa charge, ne pourra en aucun cas excéder le montant du contrat.
5. Le client reconnaît et consent à ne pouvoir mettre en jeu notre responsabilité de, ni exercer aucun autre recours pour quelque motif que ce soit en relation avec les produits commandés, que dans un délai de douze (12) mois à compter de la livraison des produits commandés.

## **XI. Droits à l'encontre de l'assureur**

Dans la mesure où nous avons des prétentions directes en tant que co-contractant à l'encontre de l'assureur du client en ce qui concerne des produits commandés le client donne par la présente son accord pour faire valoir ces prétentions.

## **XII. Logiciels**

1. Dans le cas de vente d'un produit comprenant un logiciel non développé par nous, notre responsabilité ne pourra être engagée en cas de défaut du logiciel ou pour tout dommage direct ou indirect découlant d'un défaut ou de l'utilisation du logiciel.
2. Le client reçoit un droit d'utilisation perpétuel, unique et non exclusif des logiciels intégrés dans nos produits. L'octroi de sous-licences n'est pas autorisé.
3. Sauf accord contraire, nous ne sommes pas obligés de fournir le code source sur lequel le produit logiciel est basé.
4. Le client n'est pas autorisé à supprimer ou à modifier les informations relatives au logiciel fourni, y compris, mais sans s'y limiter, les avis de droits d'auteur, sans notre accord écrit préalable.

## **XIII. Clause de contrôle des exportations**

1. Les parties sont tenues de respecter toutes les sanctions économiques applicables, les réglementations relatives au contrôle des exportations et des réexportations et les restrictions à l'importation.
2. Si cela s'avère nécessaire pour l'exécution des contrôles à l'exportation par les autorités, le client nous fournira immédiatement sur demande toutes les informations concernant le destinataire final, la destination finale et l'utilisation prévue des produits commandés.



**Conditions Générales de Vente**  
BAUSCH+STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER FRANCE  
(November 2024)

3. Clause "No-Russia" : Le client ne vendra, n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, vers la Fédération de Russie ou en vue d'une utilisation dans la Fédération de Russie, aucun produit fourni dans le cadre du contrat ou en rapport avec celui-ci qui relève de l'article 12 octies du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil.

Le client fera tout son possible pour s'assurer que l'objectif du paragraphe (1) de la présente clause soit respecté par des tiers situés en aval de la chaîne commerciale, y compris par d'éventuels revendeurs. Toute violation des paragraphes (1) et (2) de la présente clause constitue une violation substantielle d'un élément essentiel du contrat, et nous sommes en droit de demander les réparations appropriées, y compris, mais sans s'y limiter, la résiliation du contrat pour un motif valable.

Le client doit nous informer immédiatement de tout problème lié à l'application de la présente clause, y compris de toute activité pertinente de tiers susceptible de contrecarrer l'objectif du paragraphe (1) de la présente clause.

#### **XIV. Confidentialité**

1. Toutes les informations, données, savoir-faire que nous divulguons doivent être considérés par le client comme strictement confidentiels et ne peuvent être, sans notre consentement préalable et écrit, utilisés par le client dans un but autre que celui auquel les produits sont destinés, ni communiqués à un tiers.

2. L'obligation de confidentialité continue de s'appliquer même après la fin des relations entre les parties.

#### **XV. Protection des données à caractère personnel**

Les données personnelles qui nous sont transmises par le client sont enregistrées et utilisées exclusivement pour l'exécution de notre relation contractuelle et, le cas échéant, ne sont transmises à des tiers que dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du contrat. Dans la mesure où des données personnelles sont enregistrées ou traitées d'une autre manière, cela se fait dans le respect des lois applicables en matière de protection des données conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679/UE du 27 avril 2016.

#### **XVI. Force Majeure**

1. En cas de force majeure rendant l'exécution de la commande ou de nos livraisons totalement ou partiellement impossible, nous sommes dégagés de toute responsabilité. Dans ce cas, nous pouvons réduire, suspendre ou résilier nos engagements, sans être tenus de verser une quelconque indemnité.

2. Sont considérés comme tels, tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément à l'article 1218 du Code civil.

#### **XVII. Divers**

1. La commande ne peut être cédée ou transférée par le client sans notre accord préalable et écrit.

2. Tous les impôts, taxes et redevances liés à la livraison en dehors de la France sont à la charge du client et doivent nous être remboursés le cas échéant.



**Conditions Générales de Vente**  
BAUSCH+STRÖBEL CUSTOMER CARE CENTER FRANCE  
(November 2024)

3. Nous ne remboursons pas les frais de retour de l'emballage.
4. Le client doit se procurer à ses frais toutes les licences et/ou les documents d'importation/ exportation nécessaires à l'utilisation des produits.
5. Le lieu d'exécution des obligations du client à notre égard est fixé à notre siège social à Vincennes (France).
6. Si une ou plusieurs dispositions (ou une partie d'une disposition) des présentes conditions générales s'avèrent invalides, illégales ou inapplicables (en tout ou en partie), le reste de la disposition et des présentes conditions générales n'en sera pas affecté et continuera à produire tous ses effets comme si la ou les dispositions invalides, illégales ou inapplicables n'avaient jamais existé. Dans ce cas, les parties modifient la ou les dispositions invalides, illégales ou inapplicables ou une partie de celles-ci et/ou conviennent d'une nouvelle disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif de la ou des dispositions invalides, illégales ou inapplicables.
7. Toutes les notifications et autres formes de communication requises dans le cadre des présentes conditions générales se font par écrit (par courrier ou par courriel) et doivent être envoyées au destinataire tel que spécifié dans les conditions particulières. Toute partie peut modifier l'adresse à laquelle les avis doivent être délivrés ou transmis en donnant à l'autre partie un avis écrit de la manière indiquée dans le présent document.
8. Les mots ou expressions de langue anglaise utilisés dans les présentes conditions générales visent à décrire des concepts juridiques français uniquement et les conséquences de l'utilisation de ces mots ou expressions dans le droit anglo-saxon ou tout autre droit étranger sont ignorées.
9. La version française des présentes conditions générales prévaudra sur toute autre version en langue étrangère.

## **XVIII. Droit applicable – Jurisdiction compétente**

1. Les présentes conditions générales ainsi que l'ensemble de la relation contractuelle entre nous et le client sont soumises au droit français, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
2. Pour tous les litiges découlant directement ou indirectement de la relation contractuelle entre nous et le client, la juridiction compétente est celle de notre siège social. Nous nous réservons le droit d'intenter une action auprès d'un tribunal du siège social du client.